

2006-12-9B

Comité Syndical du 18 12 06

Objet : Tarification et conventionnement d'utilisation des photocopieurs.

Monsieur le Président informe que le siège de Saint-Chinian ainsi que les antennes de Saint-Pons, Siran, Bédarieux et Roujan sont susceptibles de conventionner avec des organismes hébergés dans les mêmes locaux pour l'utilisation des photocopieurs.

Les tarifs avaient été fixés par délibération en date du 17 juillet 2006, il convient de les réactualiser pour l'année 2007 et suivantes selon le barème suivant :

Format A4 recto	0.10 €
Format A4 recto verso	0.20 €
Format A3 recto	0.20 €
Format A3 recto verso	0.30 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter, pour 2007 et suivantes cette tarification et de l'autoriser à signer les conventions avec les organismes sus mentionnés.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte pour 2007 et suivantes cette tarification et autorise le Président à signer les conventions avec les organismes sus mentionnés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007

Francis BOUTES